PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT # 2024-03-04

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Sainte-Cecile-de-Levrard le 11 mars 2024 :

RÈGLEMENT #2024-03-04 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ #2019-03-02 AFIN DE CLARIFIER LA DISPOSITION CONCERNANT LES PIÈCES PYROTECHNIQUES

Ce règlement a pour objet de clarifier la disposition cernant les pièces pyrotechniques. L'article 19 intitulé « Pièces pyrotechniques - SQ » est modifié par l'ajout d'un second paragraphe qui se lit comme suit : « *nonobstant ce qui précède, l'obligation d'obtenir un permis ne s'applique pas aux pièces pyrotechniques achetées en vente libre dans un commerce de détail*. ». De plus, la première phrase du premier paragraphe de l'article 94 intitulé « Pénalités – SQ » est modifiée par l'ajout de l'expression « *pour une personne morale* » à la fin de ladite phrase.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, situé au 219, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard (Québec) G0X 2M0, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD (QUÉBEC) CE 12 MARS 2024.

Amélie Hardy Demers
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, MRC de Bécancour certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat [règlement modifiant le règlement général harmonisé #2019-03-02 afin de clarifier la disposition concernant les pièces pyrotechniques], conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 12 mars 2024, à chacun des endroits suivants :

- Site Internet de la municipalité (stececiledelevrard.com)
- Babillard du bureau municipal (219, rue principale à Sainte-Cécile-de-Lévrard)

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Cécile-de-Lévrard ce 12 mars 2024.

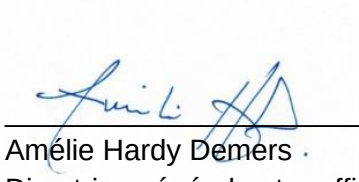

Amélie Hardy Demers
Directrice générale et greffière-trésorière